

L'association Tilles Football Club organise la 3^{ème} édition de son

Marché de Noël

Dimanche

13 décembre 2026

**À la salle des fêtes de Couternon
(route de Bressey sur Tille)**

Ouvert au public de 10h à 17h

Renseignements et préinscription : 06.36.26.11.16 / tillesfcsecretariat@gmail.com

Réservations obligatoires suite à contact téléphonique (ou mail) par retour du bulletin d'inscription et du règlement sur le site Hello Asso :

Tarifs :

- Visiteurs : entrée gratuite
- Exposants (uniquement professionnels) : 2 possibilités d'exposition dans la salle
 - ✓ Emplacement de 2.25 m avec table (et chaises) : 12 €
 - ✓ Emplacement de 2.25 m sans table (mais avec chaises) : 10 €

Maximum 2 emplacements par exposants

Modalités :

- Installation le dimanche matin entre 8h et 10h
- Buvette et restauration sur place
- Inscriptions, après réservation par téléphone ou mail (06.36.26.11.16 / tillesfcsecretariat@gmail.com)
 - ✓ par courrier : retour du bulletin d'inscription accompagné du règlement et du numéro professionnel (SIRET ou RC) chez : TFC – En mairie – 13 route de Fontaine Française – 21490 VAROIS ET CHAIGNOT
 - ✓ sur le site Hello Asso (paiement en ligne) en suivant le lien ci-contre
<https://www.helloasso.com/associations/tilles-football-club/evenements/marche-de-noel-2026>
ou en scannant le QR Code



REGLEMENT DU MARCHE DE NOEL

1. ARTICLE 1 : OBLIGATIONS LEGALES

Le marché de Noël est réservé aux professionnels qui devront fournir leur nom, adresse, n° d'inscription au RC ou n°SIRET. Ces informations seront consignées dans le registre légal de la préfecture tenu à cette occasion

2. ARTICLE 2 : le montant de l'emplacement ou de la location de table ne sera pas remboursé en cas de non-participation ou de désistement de votre part

3. ARTICLE 3 : le marché de Noël ouvrira dimanche 13 décembre de 10h à 17h avec installation de 8h à 10h.

4. ARTICLE 4 : Le stand est obligatoirement tenu par un participant majeur. Le marché de Noël concerne la vente d'objets de décoration, de cadeaux, nourritures, boissons en rapport avec Noël.

5. ARTICLE 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité du propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses et autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

6. ARTICLE 6 : L'exposant s'engage à rendre son emplacement en état.

7. ARTICLE 7 : l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne qui ne se serait pas acquittée même partiellement des obligations lui incombant. De même, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

8. ARTICLE 8 : La disposition des tables ou emplacements ne pourra pas être modifiée par les exposants.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A envoyer après réservation par téléphone ou mail

Je soussigné(e) : Nom et Prénom Pauline MASONI

Nom de la société : SIMPLE.....

Domicilié(e) : 1 rue des Clématites, 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.....

Adresse mail : simple.magasinconcept@gmail.com Tel : 06 30 86 20 19.....

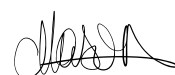
N°RC ou SIRET : 900 434 309.....

Je réserve emplacement(s) avec table de 2.25 m x 12 € = €

.2..... emplacement(s) sans table x 10 € = 20..... €

Je règle la somme de 20.....€ par chèque joint à l'ordre du Tilles Football Club ou par paiement en ligne via HelloAsso.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur



Signature